

### C'est aussi:

 DES NAVETTES **POUR TRAVERSER** LE PONT DE RÉ

• DES NAVETTES DE VILLAGE : LA FLOTTE, SAINTE-MARIE-DE-RÉ, SAINT-MARTIN-DE-RÉ, LOIX ET SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

+ d'infos sur

charente-maritime.fr

f 0 5



# Île de Ré

**SECTEUR NORD** 





DU **30 AOÛT 2021 AU 7 JUILLET 2022 INCLUS** 



# À LA DEMANDE

RÉSERVEZ ET **NOUS VENONS VOUS CHERCHER** 



**DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H** 

(HORS JOURS FÉRIÉS)











Charente

Maritime











# Secteur Nord RespiRé à la demande

## SECTEUR NORD



#### VOUS ÊTES À (Commune de départ):

Les Portes-en-Ré
Saint-Clément-des-Baleines / Ars-en-Ré
Loix / La Couarde-sur-Mer

#### **NOUS POUVONS VOUS DÉPOSER À:**

Les Portes-en-Ré: 1 Mairie 2 Poste 3 Carrefour contact\*

Saint-Clément-des-Baleines : 4 Mairie

**Ars-en-Ré**: 5 U Express\* 6 Place Carnot

Loix: 7 Place du marché 3 Château d'eau

La Couarde-sur-Mer : 1 La passe 1 La plage 1 Marché

Saint-Martin-de-Ré: 12 Port 13 Mairie 14 Hôpital

Les Salières

## Qu'est-ce que RespiRé à la demande ?

RespiRé à la demande est un service de proximité proposé par le Département de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de l'Île de Ré, **gratuit**, idéal pour aller faire vos courses, vous rendre à un rendezvous médical ou administratif...

Ce service est **ouvert à tous**, sans condition, et vous permet d'être pris en charge à domicile, déposé à l'un des arrêts indiqués (voir tableau à l'intérieur)...

Il fonctionne du lundi au samedi de 9h à 12h (sauf dimanches et jours fériés).

#### Pour en bénéficier

- 1. Choisissez la date et l'horaire de votre déplacement (aller ou aller/retour).
- 2. Réservez au **05 46 09 20 15** (numéro exclusivement pour la réservation à la demande) au plus tard avant 16h la veille de votre déplacement, le samedi avant 16h pour le(s) déplacement(s) prévus le lundi. L'opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile (et l'heure prévisionnelle de retour le cas échéant).
- Tenez-vousprêt, à l'heureconvenue, un véhicule se présentera à votre domicile pour vous déposer à l'arrêt choisi.





### C'est aussi:

 DES NAVETTES **POUR TRAVERSER** LE PONT DE RÉ

• DES NAVETTES DE VILLAGE : LA FLOTTE, SAINTE-MARIE-DE-RÉ, SAINT-MARTIN-DE-RÉ, LOIX ET SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

+ d'infos sur

charente-maritime.fr

f 0 💆



# Île de Ré

**SECTEUR** SUD





DU **30 AOÛT 2021** AU 7 JUILLET 2022 INCLUS



# À LA DEMANDE

RÉSERVEZ ET **NOUS VENONS VOUS CHERCHER** 



**DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H** 

(HORS JOURS FÉRIÉS)











Charente Maritime











# RespiRé à la demande

## SECTEUR **SUD**



#### **VOUS ÊTES À** (Commune de départ) :

Saint-Martin-de-Ré Le Bois-Plage-en-Ré / La Flotte Sainte-Marie-de-Ré / Rivedoux-Plage

#### **NOUS POUVONS VOUS DÉPOSER À:**

Saint-Martin-de-Ré: 1 Port 2 Mairie 3 Hôpital

4 Les Salières

Le Bois-Plage-en-Ré : 5 Place du marché

Les noms des enseignes commerciales sont cités à titre d'indication géographique.

La Flotte: 6 Cocquereau 7 Le Port 8 Croix Michaud

Sainte-Marie-de-Ré : 9 La Noue Crapaudière

10 Place d'Antioche

Rivedoux-Plage: 11 Mairie 12 Sablanceaux

## Qu'est-ce que RespiRé à la demande ?

RespiRé à la demande est un service de proximité proposé par le Département de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de l'Île de Ré, **gratuit**, idéal pour aller faire vos courses, vous rendre à un rendezvous médical ou administratif...

Ce service est **ouvert à tous**, sans condition, et vous permet d'être pris en charge à domicile, déposé à l'un des arrêts indiqués (voir tableau à l'intérieur)...

Il fonctionne du lundi au samedi de 9h à 12h (sauf dimanches et jours fériés).

#### Pour en bénéficier

- 1. Choisissez la date et l'horaire de votre déplacement (aller ou aller/retour).
- 2. Réservez au **05 46 09 20 15** (numéro exclusivement pour la réservation à la demande) au plus tard avant 16h la veille de votre déplacement, le samedi avant 16h pour le(s) déplacement(s) prévus le lundi. L'opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile (et l'heure prévisionnelle de retour le cas échéant).
- 3. Tenez-vousprêt, à l'heureconvenue, un véhicule se présentera à votre domicile pour vous déposer à l'arrêt choisi.

